

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00556

Numéro SIREN : 809 608 334

Nom ou dénomination : CONSTRUCTION ECO HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt 1167

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CONSTRUCTION ECO HABITAT

33 Bis rue Saint-Cleophas
Truc du Moulin à Vent
34070 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2015 B 556 / 2019-B-1167

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 06/02/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 31/01/2019

Concernant la société

CONSTRUCTION ECO HABITAT

Société par actions simplifiée

33 Bis rue Saint-Cleophas

Truc du Moulin à Vent

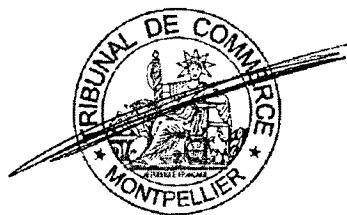
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1167 le 06/02/2019

R.C.S. MONTPELLIER 809 608 334 (2015 B 556)

Fait à MONTPELLIER le 06/02/2019,

LE GREFFIER



15 B556

- 6 FFV 2019

19 B167

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Copyright MAE (2018)

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		N° 2065 (2018)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Timbre à date du service			
Exercice ouvert le 01/01/2018		Et clos le 31/12/2018	
Régime simplifié d'imposition ☒		Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquiés C), cocher la case ☐			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case ☐			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée			
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION		B ACTIVITE	
CONSTRUCTION ECO HABITAT 33B SAINT CLEOPHAS 34070 MONTPELLIER 80960833400011 Désignation, SIRET et adresse de la société L'ancienne adresse en cas de changement : Le téléphone :		Adresse du siège social Activités exercées : MACONNERIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Certificat Confirme - [Signature] SIRET			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 %	
Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %	
22 338			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
Plus-values à long terme imposables à 19 %		Autres plus-values imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %		Plus-values exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches urbaines ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zones franches d'activités Art.44 quaterdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs ☐	
		Pôle de compétitivité ☐	
		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art.244 quater X ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : 31012019	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :		Lieu : MONTPELLIER	
		Qualité et nom du signataire : ALMAZ	
		Président	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2018)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **CONSTRUCTION ECO HABITAT**
31/12/2018

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même (a)	26 200
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	26 200

[illegible]

Désignation de l'entreprise **CONSTRUCTION ECO HABITAT**

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2018

H — DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	30 421
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **CONSTRUCTION ECO HABITAT**

du **01/01/2018**

Adresse **33B SAINT CLEOPHAS**

34070

MONTPELLIER

au **31/12/2018**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire **ALMAZ** **Président** À **MONTPELLIER** le _____

Signature : _____

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des Impôts.



RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		CONSTRUCTION ECO HABITAT		
N° d'identification (SIRET)		80960833400011		Exercice social 31/12/2018
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Désignation de l'entreprise		CONSTRUCTION ECO HABITAT		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		33B SAINT CLEOPHAS		34070 MONTPELLIER			
Numéro SIRET *		8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31/12/2018	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *	028	29978	030	23558	6 419	
	Immobilitisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	29 978	048	23 558	6 419	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13072	070		13 072
		Autres * (3)	072	35140	074		35 140
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	64345	086		64 345	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	112 558	098		112 558	
	Total général (I + II)	110	142 536	112	23 558	118 977	
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				10000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				1000	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134				36154	
	Résultat de l'exercice	136				20683	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				67 837	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				14383	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				7009	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :	169				29748	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176				51 140	
Total général (I + II + III)				180			118 977
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DGFIP N° 2033-B 2018

Copyright © 2018

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des Impôts).		Désignation de l'entreprise : CONSTRUCTION ECO HABITAT						Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3330	442		444		446	3330
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460	26648	462		464		466	26648
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	29 978	492		494		496	29 978
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	207	532	725	534		536	933
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	15277	552	6662	554		556	21939
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	15 484	572	7 388	574		576	22 872
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13	14	15	16
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591			
TOTAL					596	585	597	599	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302. Septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CONSTRUCTION ECO HABITAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)		
			800		

VI DIVERS	
Primes de cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 16 045
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 8 326
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : CONSTRUCTION ECO HABITAT		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2018et clos le : ... 31/12/2018Données en nombre de mois		12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1+Total 2 - Total 3)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel*	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (5 Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (5 Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

ADRESSE (voie)

33B SAINT CLEOPHAS

CODE POSTAL

34070

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

3

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ALMAZ

Prénom(s)

KERAM

Nom marital

PRESIDENT

% de détention

7.00

Nb de parts ou actions

70

Naissance :

Date

24021990

N° Département

93

Commune

BAGNOLET

Pays

FR

Adresse :

N°

33 B

Voie

ST CLEOPHAS

Code Postal

34070

Commune

MONTPELLIER

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

ALMAZ

Prénom(s)

ILHAMI

Nom marital

ASSOCIE

% de détention

46.50

Nb de parts ou actions

465

Naissance :

Date

05101968

N° Département

99

Commune

TURQUIE

Pays

TR

Adresse :

N°

07 T

Voie

DES HIBISCUS

APPT 26

Code Postal

34070

Commune

MONTPELLIER

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

N° SIRET

80960833400011

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	MME	Nom patronymique	ALMAZ	Prénom(s)	METIN
Nom marital	ASSOCIE	% de détention	46.50	Nb de parts ou actions	465
Naissance : Date	10091961	N° Département	99	Commune	TURQUIE
Adresse : N°	33 B	Voie	ST CLEOPHAS	Pays	TR
Code Postal	34070	Commune	MONTPELLIER	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 0 9 6 0 8 3 3 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CONSTRUCTION ECO HABITAT

ADRESSE (voie)

33B SAINT CLEOPHAS

CODE POSTAL

34070

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

33, bis rus St Cléophas
Truc du Moulin à vent
34070 MONTPELLIER

SIRET 80960833400011

RAPPORT DE GESTION
Du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 31/01/2019

Madame, Monsieur

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31/12/2018** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de la société et événements marquant

Baisse importante du CA, Le Marché est toujours fluctuant.

Dépenses non déductibles

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **NEANT €**, générant un impôt de **.NEANT .€**.

Affectation du résultat

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles en vigueur et dans le respect des mêmes principes et procédures comptables retenus l'exercice précédent

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à **143 508,00 €** soit une variation de -22 .%

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître

-un **Bénéfice net de 20 683,00 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	20 683,00 €
Absorption des pertes antérieures	0,00 €
Solde Après Apurement des pertes	20 683,00 €
Dotation à la réserve légale	0,00 €
A la réserve spéciale des plus values à long terme	NEANT
Aux réserves statutaires	0
Aux réserves facultatives	0,00 €
SOLDE	20 683,00 €
auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	36 154,00 €
Un prélèvement sur les réserves	0,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	56 837,00 €
A titre de dividendes aux associés	56 000,00 €
LE SOLDE	Soit 56 € par part titre 837,00 €

Pour un montant de 0,00 € au titre des «réserves facultatives» et pour un montant De 837,00 € au compte «report à nouveau.»

Compte tenu de ces affectations et des distributions, les capitaux propres de la Société seraient de 11 837,00 €

- Dépenses non déductibles fiscalement. **Néant**

Nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de NEANT et qui ont donné lieu à une imposition de 0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

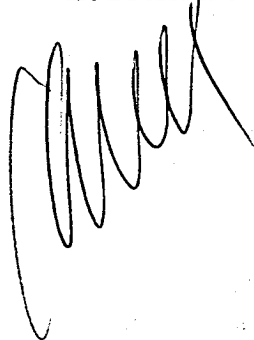
GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Renouvellement du mandat de la Présidence Nous vous indiquons que le mandat du Président arrive à expiration à l'issue de la présente réunion. Nous vous demandons de bien vouloir prononcer leurs renouvellements.

REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale confirme les fonctions du Président M ALMAZ Kéram ses fonctions ne seront pas rémunérées en 2018.

Le Président



SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

**33, bis rus St Cléophas
Truc du Moulin à vent
34070 MONTPELLIER**

SIRET 80960833400011

**RAPPORT SPECIAL
Du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 31/01/2019**

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Présidents, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT

SAS au capital de 10 000,00 €

Siège social 33, bis rus St Cléophas

Truc du Moulin à vent

34070 MONTPELLIER

Identifiée sous le n° 80960833400011 RCS de MONTPELLIER

Les associés de la **SAS CONSTRUCTION ECO HABITAT**, au capital de 10 000,00 € divisé en ,

1000 actions de **10,00 €** chacune, se sont réunis au siège social, le **31/01/2019 à 18:30:00**, en assemblée ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

ALMAZ Ilhami

titulaire de 465 actions

ALMAZ Kéram

titulaire de 70 actions

ALMAZ Metin

titulaire 465 actions

Total des parts 1000

L'assemblée est présidée par **M. ALMAZ Kéram**, Président de la société,

Le Président constate que les associés représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- le rapport de gestion ;
- le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il n'est pas établi de fiche de présence.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus à la Présidence
- Capitaux propres
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Renouvellement des fonctions du Président
 - Rémunération du Président
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Lecture est donnée du rapport de gestion du Président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes; inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au **31/12/2018** tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat Bénéfice de **20 683,00 €**

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à et **l'impôt correspondant de 0.**

En conséquence, l'assemblée donne *quitus* entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : bénéfices

Résultat de l'exercice

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **Bénéfice de 20 683,00 €** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	20 683,00 €
-------------------------------	--------------------

Absorption des pertes antérieures	0,00 €
--	---------------

Solde Après Apurement des pertes	20 683,00 €
---	--------------------

Dotation à la réserve légale	0,00 €
-------------------------------------	---------------

A la réserve spéciale des plus values à long terme	NEANT
---	--------------

Aux réserves statutaires	0,00 €
Aux réserves facultatives	0,00 €
SOLDE	20 683,00 €
auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	36 154,00 €
Un prélèvement sur les réserves	0,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	56 837,00 €
A titre de dividendes aux associés	56 000,00 €
	Soit 56€ par part titre
LE SOLDE	837,00 €

Pour un montant de **0,00 €** au titre des «réserves facultatives» et pour un montant de **837,00 €** au compte «report à nouveau.»

Compte tenu de ces affectations et des distributions, les capitaux propres de la Société seraient de **11 837,00 €**

- - Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous. En EUROS

Années des paiements	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement*
2015	43100	43100	0 €
2016	14000	14000	0 €
2017	26200	26200	0 €

D'autre part la CSG /CRDS sera retenue sur les dividendes et payée par la société à l'administration fiscale .

L'assemblée des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution Conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution gérance

L'Assemblée Générale confirme les fonctions du Président **M. ALMAZ Kéram** pour une durée indéterminée.

M. ALMAZ Kéram déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

M. ALMAZ Kéram ne sera pas rémunéré en **2018** pour ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le Président et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

